



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

JUICE

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE  
ET DE LA DÉCENTRALISATION



## DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

N°...002.../MATD/DGE/2025

Conakry, le..... 19 SEP 2025

### COMMUNIQUE MULTIDIFFUSION

La Direction Générale des Élections (DGE) constate avec préoccupation, le non-respect de certaines règles dans la distribution des cartes d'électeur, entraînant ainsi des entraves dans le bon déroulement des opérations par endroits.

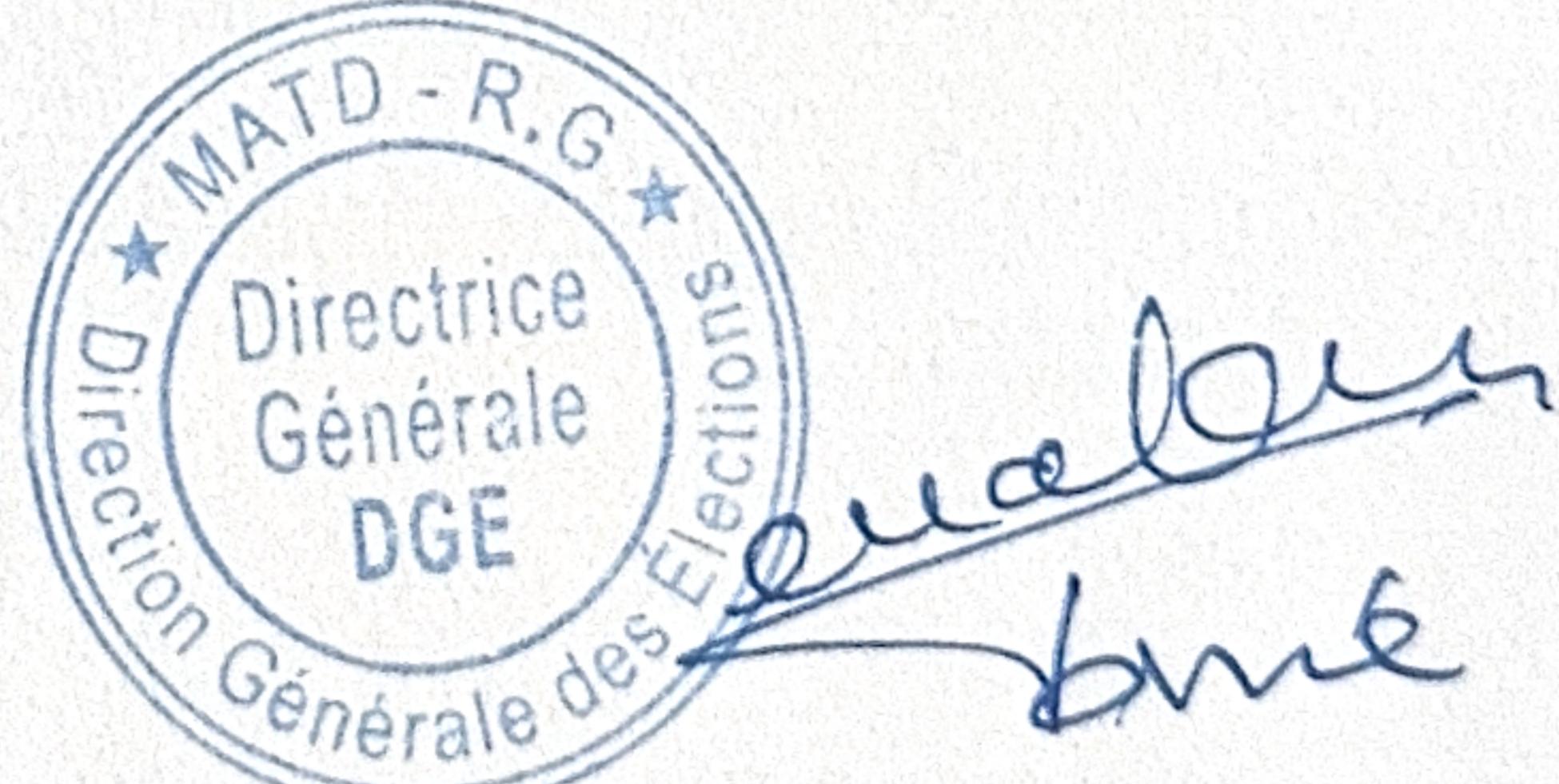
La Direction Générale des Élections (DGE) rappelle que les commissions administratives de distribution des cartes d'électeur ont pour mission fondamentale, de remettre à chaque citoyen inscrit sur la liste électorale, et à lui seul sa carte d'électeur. Elle ne doit en aucun cas être remise à une tierce personne.

Par conséquent, la DGE invite les citoyens inscrits sur la liste électorale et les membres des commissions administratives de distribution des cartes d'électeur à se conformer strictement à cette règle afin de garantir la transparence, la crédibilité et la régularité du processus.

Elle réaffirme son engagement à veiller au bon déroulement des opérations et rassure que toutes les dispositions sont prises pour que chaque citoyen inscrit sur la liste électorale puisse retirer sa carte d'électeur.

Pour toutes autres informations, les électeurs sont invités à appeler le 105 du centre d'appel de la Direction Générale des Élections.

**La Directrice Générale**



**Mme CAMARA Djenabou Touré**

